



**Arrêté fédéral
portant ratification de la convention-cadre
du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel
pour la société**

Projet

du ...

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,

vu les art. 54, al. 1, et 166, al. 2, de la Constitution (Cst.)¹,
vu le message du Conseil fédéral du ...²,

arrête:

Art. 1

¹ La Convention-cadre du 27 octobre 2005 du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société³ est approuvée.

² Le Conseil fédéral est autorisé à la ratifier.

Art. 2

Le présent arrêté est sujet au référendum (art. 141, al. 1, let. d, ch. 3, Cst).

1 RS 101
2 FF 2018 ...
3 RS ...; FF ...

